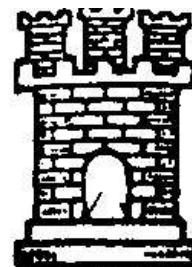




Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par DOKKA demeurant Brugsesteenweg(Kor) 141/0011 à 8500 COURTRAI.

Le terrain concerné est situé Rue d'Angleur, 62, 64 à 4130 Esneux et cadastré division 2, section A n°356K.

La demande vise les travaux suivants : Construction d'un immeuble à deux unités d'habitation et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- Le recul par rapport aux limites parcellaires latérales est inférieur à 5,00m ;
- Le volume principal n'est pas implanté contre le volume voisin implanté en mitoyenneté ;
- La superficie de la parcelle est inférieure à 1000m² ;
- La modification du niveau existant du terrain dans les zones de recul minimum latérales ;
- La hauteur sous-gouttière du mur gouttereau est supérieure à 7,00m ;
- Le volume présentant une toiture à un versant n'est pas intégré dans un ensemble de volume articulé ;
- Le nombre de matériaux de parements pour l'ensemble d'un même volume ;

La demande permet les travaux suivants :

- la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtie lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 19 juin 2024 au 03 juillet 2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be